

RN52

Carte A\_Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2008 - DEDD/BEN 04

Signé: pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général,  
Bernard GONZALEZ

